COMMISSION DES REGLEMENTS SPORTIFS

PROPOSITION DES REGLES D'INSCRIPTION AUX TOURNOIS PLUS DE 12 GOALS

- Avant de s'inscrire à un tournoi de plus de 12 goals organisé en France sous l'autorité de la Fédération Française de Polo, tout joueur professionnel mineur non-UE ou titulaire d'un double passeport UE doit justifier avoir participé, à des tournois disputés en France, dans un pays de l'Union européenne ou au Royaume-Uni, au moins 12 matchs, dans le cadre d'un ou de plusieurs tournois de plus de 4 à 8 goals, au cours de l'année en cours ou au cours de l'année précédente,
  Ces matchs devront avoir été disputés lors de tournois organisés par les fédérations de la France, dans un pays de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni, en présence de membres de la Commission des handicaps des pays où se sont disputés les matchs.
- Les joueurs professionnels du Royaume-Uni hommes et femmes sont considérés comme étrangers. Si un joueur professionnel non ressortissant de l'UE non handicapé par la Fédération Française de Polo obtient un nouvel handicap étranger (Argentine, USA, UK) après son inscription à un tournoi organisé par la Fédération Française de Polo, il devra jouer avec ce nouvel handicap dès qu'il entrera officiellement en vigueur.

- Une commission d'enquête sera nommée par la FFP afin qu'elle étudie rapidement toute nouvelle demande de carte de handicap pour des joueurs professionnels mineurs non-UE ou titulaires d'un double passeport UE.

- L'enregistrement des équipes aux tournois de plus de 12 goals pourra se faire à partir du 1er janvier de l'année en cours après la publication des Commissions de handicap de l'AAP, de la HPA et de la FFP de fin d'année.

- Dans les formulaires d'inscription des équipes, il faudra faire une distinction entre les titulaires et les remplaçants.

- Un joueur Français par équipe pourra jouer les tournois de plus de 12 goals avec un point de handicap de moins, à condition qu'il ait bien joué en France douze semaines dans l'année en cours ou dans l'année précédente.

- Pour les joueurs n'ayant pas de carte de handicap de la FFP en cours, il faudra :
  - Pour un joueur ne possédant pas de handicap européen valide, il rentrera avec son plus haut handicap mondial en cours,
  - Pour un joueur de six goals ou plus ayant un handicap européen (UK inclus) valide, il faudra prendre en compte son plus haut handicap européen (UK inclus),
  - Pour les joueurs de cinq goals et en-dessous prendre le handicap mondial le plus élevé en cours.

- Pas d’équipe au-dessus de 17 goals. Une équipe à 18 goals doit changer un joueur.

- Pour les équipes à 17 goals Un goal de pénalité plus la différence de handicap comptabilisé sur six périodes. – soit deux goals par match.

Remplaçants des Capitaines d’équipes :

La Commission des règlements sportifs propose que la Commission des handicaps de la FFP statue au moment de ses réunions avec une lettre A pour amateur et P pour professionnel afin que le remplaçant d’un capitaine d’équipe soit un joueur A.